



TROQUER ET CONSERVER DES SEMENCES

Revenir aux fondements de l'agriculture, réunir les jardiniers, amateurs ou professionnels, et remettre sur le devant de la scène les fruits et légumes endémiques à la Corse, tels sont les objectifs du collectif Granagora qui depuis un an organise des trocs de graines au Parc de Saleccia, en Balagne.

« Ici, le but n'est pas de vendre, il n'y a aucun échange de monnaie, mais chacun doit contribuer à faire vivre le troc » explique Charles Hermier membre fondateur du collectif. Ainsi, lors de l'évènement organisé deux fois par an, au printemps et à l'automne, ce sont les sachets de graines qui trusent le marché. Tomates contres melons, courgettes contres aubergines, le troc est la règle. « Il y a les jardiniers qui viennent pour échanger des graines et puis des novices qui se renseignent, c'est important que tout le monde puisse participer, précise Charles Hermier. Si vous n'avez rien à échanger, ne vous inquiétez pas, on vous donnera des semences. L'essentiel est que plus tard vous entriez dans ce cercle de partage. Pour le troc, toutes les graines sont acceptées, à l'exception des semences hybrides F1, qui sont des graines que l'on retrouve majoritairement dans le commerce. Elles ne sont pas réutilisables car infertiles ». En effet, les semenciers, par souci de rentabilité, ont fait en sorte que les agriculteurs comme les jardiniers amateurs soient obligés de racheter leurs graines chaque année. Les fameuses semences F1, par exemple, sont des espèces modifiées pour produire plus, plus vites et être plus résistantes. Mais du fait de leur infertilité, il est nécessaire d'en racheter à chaque plantation. De plus, la production et le commerce des semences font l'objet d'une réglementation qui impose notamment que les variétés diffusées soient inscrites sur les catalogues officiels français ou européen des espèces et variétés. Toutefois, un jardinier amateur peut cultiver des variétés non inscrites, produire lui-même ses semences et céder gracieusement celles-ci à d'autres jardiniers amateurs. En outre, dans le cas de la France, la loi Biodiversité d'août 2016 reconnaît aux agriculteurs le droit d'échanger des semences. Plus récemment, l'Union européenne a pris une décision qui signe la fin d'une mise au ban des « semences paysannes » non inscrites aux catalogues officiels : à compter de 2021, les agriculteurs bio seront autorisés à vendre les graines issues de leurs propres récoltes. Aussi, fort du succès des

deux premières éditions, le collectif a déjà de nouvelles ambitions, avec la création d'une « grainothèque » où seraient répertoriées et développées les graines endémiques et les espèces rares. « C'est à la fois un outil de partage, une organisation collective de gestion et surtout un grenier de biodiversité cultivée. Le principe reste le même, à savoir le troc de semences, mais les objectifs dépassent ces simples échanges pour aller vers le développement du jardinage, des techniques et les échanges de savoir-faire. Le but est donc de mettre en commun les ressources pour que tout le monde puisse en disposer en vue de développer la diversité. » Si la constitution d'une collection avance à grand pas, il importe également pour le collectif de fédérer et de former à la conservation et la multiplication des graines. « C'est pour cela que lors de notre dernier troc nous avons voulu sensibiliser les visiteurs sur le principe de jardinier-mainteneur, c'est-à-dire un jardinier capable de sélectionner, conserver et reproduire ses graines et lancer un appel aux jardiniers afin qu'ils apprennent à reproduire leurs propres graines et puissent s'approvisionner en semences et contribuer à alimenter la grainothèque. » ■ Pierre PASQUALINI

Photos Pierre Pasqualini

